



Diplôme d'Université : Sécurité des systèmes d'information en santé (SSIS)



Contacts

Responsable pédagogique
Yves Normand

Candidatures / Financement :
Sylvie Lailler
02 44 68 86 98
sylvie.lailler@univ-angers.fr



En partenariat avec



Objectifs

Le système de santé est en pleine évolution (nouveaux besoins des patients et des professionnels de santé, modification du contexte économique, réglementaire et politique). L'hôpital numérique et communicant constitue un levier très fort pour répondre à ces enjeux. La confidentialité des données de santé des patients doit être absolument garantie.

Les professionnels de santé ont de fortes exigences en matière d'accessibilité à la bonne information et au bon moment : garantir l'intégrité et la disponibilité des données de santé.

Le système d'information et la sécurité de l'information sont des éléments nécessaires et incontournables :

- Amélioration de la prise en charge des patients,
- Conformité réglementaire et normative (décrets, HAS, Hôpital Numérique,...).
- Développement des coopérations de santé.

La sécurité de l'information et du SI doit être une source de valeur pour l'organisation et les parties prenantes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la formation de Sécurité des systèmes d'information en santé (SSIS), validée par un Diplôme d'Université (DU) et vise les objectifs suivants :

- Définir une stratégie et une politique de gestion des risques, et de sécurité de l'information et des systèmes d'information en santé ;
- Mener à bien un audit du système de management de sécurité de l'information suivant les référentiels normatifs et les exigences réglementaires ;
- Élaborer et superviser l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un système d'information sécurisé de santé.
- Être capable de travailler en collaboration avec les différents métiers de son organisme : savoir-faire et savoir-être.

Publics concernés

Professionnels en charge de la sécurité de l'information :

- Cadre de santé ;
- Qualiticien ;
- Personnel de la Direction des systèmes d'information ;
- Personnel du Service informatique ;
- Personnel du Département d'information médicale ;
- Responsable ou référent de la sécurité du système d'information.

Au sein d'un établissement de santé (public ou privé), d'un établissement sanitaire et médico-sociaux, d'une ARS, d'un GCS santé ou télésanté, d'un cabinet de conseil, d'une compagnie d'assurance,...

EN SAVOIR PLUS



université
angers

FORMATION
CONTINUE

ISTIA
École
d'ingénieurs

■ Métiers ciblés

- Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en santé;
- Chef de projet Sécurité des SI;
- Correspondant informatique et libertés;
- Gestionnaire des risques;
- Consultant, auditeur, en sécurité de l'information.

■ Programme

Module I : Cadre juridique, gestion de projets et gestion des risques (6 jours)

- Cadre juridique de l'information en santé (3 jours) : *cadre juridique des données de santé, éthique et déontologie, etc.*
- Gestion de projets, outils et méthodes (2 jours) : *les étapes clés d'un projet - conception - suivi d'avancement et reporting.*
- Gestion des risques en santé (1 jour) : *introduction à la gestion des risques en santé.*

Module II : Management et sécurité des systèmes d'information (18 jours)

- Connaissance en informatique (2 jours) : *principes et mise en œuvre des systèmes d'exploitation et des réseaux.*
- Techniques de sécurité (7 jours) : *sécurité informatique - gestion des accès et des identités numériques (IAM, Politique d'habilitation) - chiffrement et certificats électroniques - plan de secours informatique (PCA/PRA).*
- Management de la SSI – Normes ISO 27000 (8 jours) : *système de management de la sécurité des SI (SMSI) et savoir-être - audit et certification des SI - audit de sécurité en SI - analyse des risques - politique de sécurité (PSSI).*
- Archivage électronique (1 jour)

Module III : Projet appliqué (120 heures)

- Mise en œuvre des connaissances sur un projet terrain réalisé dans le cadre de l'activité professionnelle habituelle.

■ Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine
- OU par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : être titulaire d'un diplôme de niveau Bac minimum et justifier d'une expérience professionnelle de 3 années minimum dans le domaine des systèmes d'information.

■ Organisation de la formation

- **Durée** : 180 heures (24 jours) + 120 heures de projet dans le cadre de l'activité professionnelle habituelle.
- **Calendrier** : de janvier à juin, à raison d'un regroupement de deux journées toutes les deux semaines (7,5 heures par jour).
- **Intervenants** : enseignants universitaires et professionnels de l'ISSBA.
- **Examens** : 1 journée d'épreuves écrites et ½ journée de soutenance.

■ Modalités pratiques

- **Inscription** : jusqu'au 1er décembre 2016
- **Sélection des dossiers** : du 7 au 11 décembre 2016 (sur dossier et entretien)
- **Début de la formation** : janvier 2017 (examens fin juin 2017)
- **Coût de la formation*** : 2700 euros (+ droits universitaires). Prix forfaitaire exonéré de TVA.

Pour les personnes souhaitant demander un financement auprès d'un organisme (ANFH, UNIFAF, FONGECIF, OPCALIA, etc), la demande doit être adressée au minimum 3 mois avant le début de la formation.

